



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

Date de la convocation 24 janvier 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Aspiran  M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac  M. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault  M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault  M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault  Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault  M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, MÉRIFONS  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  M. Gérard VALENTINI, Valmascle  M. Nicolas MIGNANI, Villeneuve  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC  M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

**Objet : Aire intercommunale d'accueil des gens du voyage – Délégation du Conseil communautaire autorisant Monsieur le Président à déposer tout acte rendu nécessaire par la réglementation.**

Madame FONT informe le conseil que dans le cadre du projet d'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer tout acte rendu nécessaire par la réglementation, et notamment la demande de permis de construire relative à cette opération, auprès de la commune de Clermont l'Hérault.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer tout acte rendu nécessaire par la réglementation, et notamment la demande de permis de construire relative à cette opération, auprès de la commune de Clermont l'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes

Bernard SOTO